



Tutélaire fait évoluer ses garanties Hospitalisation

La mutuelle de prévoyance, qui propose depuis 2008 une couverture en cas d'hospitalisation, enrichit son offre de nouvelles garanties : **prise en charge de la chirurgie ambulatoire et de l'hospitalisation partielle, en hospitalisation complète en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) et psychiatrie, et en soins de suite et de réadaptation (SSR).**

En tant que mutuelle à mission, Tutélaire s'engage plus que jamais à proposer **une couverture adaptée, utile et accessible** à tous : elle intègre ainsi la prise en charge de la **chirurgie ambulatoire** à sa garantie principale **sans augmentation de cotisation**. Elle vient compléter les hospitalisations complètes en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) et psychiatrie et les hospitalisations à domicile, déjà prises en charge par la garantie principale.

Les deux autres nouvelles garanties, hospitalisation partielle en MCO et psychiatrie, et en SSR, proposées en option, viennent s'ajouter à celle, déjà existante, de la prise en charge de l'hospitalisation en soins de suite et de réadaptation (SSR).

Ces évolutions ont été pensées en **concertation avec les adhérents** : la mutuelle a mené au printemps 2020 une enquête auprès de ses adhérents afin de recueillir leur avis, pour toujours mieux prendre en compte leurs besoins et leurs attentes.

En parallèle, le contrat, intitulé jusqu'à présent TUT'LR HOSPI, change de nom et devient **Hospiconfort** : Tutélaire positionne ainsi ses garanties comme une aide pour « **mieux vivre son hospitalisation** ».

Chaque année, plus d'un Français sur six est hospitalisé. En 2019, 79 000 lits étaient disponibles en hospitalisation partielle sur les 471 000 places existantes au sein des 3000 établissements de santé (hôpitaux publics, établissements privés à but non lucratif et cliniques privées). La même année, la chirurgie ambulatoire représentait 58,8% des actes chirurgicaux. L'objectif des pouvoirs publics est d'atteindre 70% à l'horizon 2022.



Contact presse

Valérie LANGLOIS : 07 86 29 80 87



Documentation

À propos de Tutélaire : Fondée en 1907, Tutélaire est une mutuelle prévoyance experte de l'assurance dépendance. Elle conçoit, assure et distribue ses propres produits. Elle gère près de 400 000 contrats et a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 66,7 millions d'euros.